



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : vendredi 04 juillet 2025

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Evelyne COURROS (TARTAS), Philippe GOSELIN (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

Pouvoirs :

Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Dominique DEGOS (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	24
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	27

N° DEL20250710-007

PARTICIPATION AU PROGRAMME 2025-201 "ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS", DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Vu la délibération n° 03-09-15 en date du 29 septembre 2003 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Tarusate au syndicat mixte de gestion des milieux naturels,



Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes adhère au syndicat mixte de gestion des milieux naturels ; lequel a décidé d'acquérir du matériel qui sera utilisé notamment :

- Pour conduire des suivis (appareils photo à déclenchement automatique, GPS)
- Pour assurer la gestion du site (ordinateur portable, pièges pour les petits mammifères, panneaux de signalisation routière pour les parkings)
- Pour assurer l'entretien du site (débroussailleuse)

Il précise que le coût global de ce projet est estimé à 5 500 € HT et que la contribution financière demandée à la Communauté de Communes du Pays Tarusate s'élève à 137,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

La participation au programme 2025-201- « acquisition de divers matériels » à hauteur de 137,5 €.

ARTICLE 2 -

L'inscription des crédits nécessaires au BP 2025.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL